Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203830-20251217-DEL2025171201-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du Mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 17 décembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 10 – Nombre de présents : 8 – Nombre de votants : 8
Absents : 2 – Exclus : 0 – Date de convocation : 5/12/2025 – Date d'affichage : 5/12/2025

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Alan LE GRUIEC, Matthieu GAYIC, Yvan PASQUIOU, Raoul SINCERE, Isabelle POULAIN

Etaient absents : Yvon COSSIC, Moïse LE ROY (excusé)
Procuration :
Secrétaire de séance : Raoul SINCERE

OBJET : DM 2 – AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT ET NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT

Lors de la vente du terrain à la SPLA pour la création du lotissement, à l'euro symbolique, des opérations comptables ont été passées en vue de sortir le terrain de l'inventaire de la commune (la valeur comptable du terrain était de 37 101.34 €). Cette opération de sortie d'inventaire inscrite au compte 204 est considérée comme une subvention d'équipement. Elle doit par conséquent être amortie même s'il s'agit d'une opération dite d'ordre (non réelle sans flux financier).

Pour amortir cette subvention d'équipement et neutraliser budgétairement l'amortissement, une décision modificative au BP 2025 est nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE Le Maire à passer les écritures suivantes :

➢ En dépense d'investissement :+ 37 101,34€ au compte 198 chapitre 040 (neutralisation

➢ En recette d'investissement :+ 37 101,34€ au compte 2804421 chapitre 040 (amortissement sur 1 an)

➢ En dépense de fonctionnement :+ 37 101,34€ au compte 681 chapitre 042 (amortissement sur 1 an)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203830-20251217-DEL2025171201-DE

- En recette de fonctionnement :+ 37 101,34€ au compte 77681 chapitre 042 (amortissement sur 1 an)

- FIXE à un an la durée d'amortissement des comptes 204 (subvention d'équipement).

Pour extrait conforme au registre le 19 DEC. 2025
Le Maire,
Serge HENRY

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué

